

DECLARATION SUR AFFICHAGE DE LA LISTE ELECTORALE INFORMATISEE PROVISOIRE (LEIP)

Bénoises et Bénois ;

Mesdames & Messieurs ;

Chers professionnels des médias ;

Le mercredi 14 Janvier 2015, le COS-LEPI par ma voix, a annoncé officiellement la disponibilité de la Liste Electorale Informatisée Provisoire (LEIP). Le jeudi 08 Janvier 2015 avant cette annonce, le COS-LEPI par une correspondance, a notifié cette LEIP au cadre de concertation des Institutions de la République. Une rencontre d'échanges entre le point focal de ce cadre de concertation et moi-même a suivi cette notification au Conseil Economique et Social ce même Jeudi 08 Janvier 2015. Depuis cette annonce solennelle devant les médias, le COS-LEPI, avec l'appui des cadres techniques du Centre National de Traitement et des opérateurs technologiques étrangers, a procédé à la génération des fichiers PDF et à l'impression de ladite liste pour couvrir les 7.914 postes d'affichage sur toute l'étendue du territoire national. L'objectif de notre rencontre de ce jour, Vendredi 23 Janvier 2015 est d'annoncer le démarrage de l'affichage de la Liste Electorale Informatisée Provisoire (LEIP), conformément à l'article 299 de la Loi n° 2013-06 du 25 Novembre 2013 portant Code Electoral en République du Bénin.

Mesdames et Messieurs,

La Liste Electorale Informatisée Provisoire est l'ensemble des citoyens âgés de 18 ans et plus au 31 Décembre 2014 répartis dans tous les postes d'affichages qui ne sont rien d'autre que les centres de vote définis par la Loi.

Bénoises et Bénois, L'affichage de la Liste Electorale Informatisée Provisoire (LEIP) qui comporte 4.541.097 citoyennes et citoyens en âge de voter démarre effectivement le Lundi 26 Janvier 2015 et prend fin le Dimanche 15 Février 2015. Les listes affichées et leur surveillance sont de la responsabilité des élus municipaux, communaux et locaux. Dès le Dimanche 25 Janvier 2015, les différents responsables et autres agents du COS-LEPI déployés sur toute l'étendue du territoire mettront à la disposition des chefs de village ou de quartier de ville, sous la houlette des Maires et Chefs d'arrondissements, les différentes listes à afficher. Tous les acteurs publics, notamment les Députés, les élus municipaux, communaux et locaux sont invités à accompagner comme lors des précédentes phases, cette opération d'affichage, dernière opération de terrain de la correction de la LEPI. Les réclamations des citoyens lors de cette phase d'affichage seront reçues par les agents d'affichage en présence des élus locaux du 05 au 14 Février 2015, de manière ininterrompue. La Liste Electorale Informatisée Provisoire est mise en ligne et peut être consultée sur le

site www.coslepi-antbenin.org le Lundi 26 Janvier 2015. Le cheminement pour y aboutir une fois sur le site web est le suivant : – Cliquez sur le menu "CONSULTER LA LEIP" ; – Choisir votre département, votre commune, votre arrondissement, votre village

ou quartier de ville ; – Choisir le centre de vote parmi ceux affichés ; – Automatiquement, la liste apparaît et contient tous les électeurs du centre de vote choisi, conformément à l'autorisation reçue de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ; Aucune réclamation en ligne ne sera acceptée. Ainsi donc, il revient au citoyen concerné de se présenter physiquement dans le centre de vote où se trouvent ses données à caractère personnel pour fournir les éléments à corriger à l'agent de réclamation et ce, du 05 au 14 Février 2015. C'est pourquoi, mesdames et messieurs, je voudrais en appeler au sens patriotique et de responsabilité de chacun et de tous pour le succès de cette mission. Mon appel s'adresse particulièrement à la population cible par les opérations d'affichage de la LEIP, à savoir les béninoises et béninois en âge de voter. Je voudrais vous inviter à vous rendre dans le centre de vote que vous avez choisi pour le prochain scrutin, pour : – Vérifier par vous-mêmes votre présence sur la liste et la prise en compte de vos réclamations éventuelles formulées aux phases précédentes ; – Relever sur la liste les erreurs matérielles qui affectent encore vos données à caractère personnel ; – S'assurer de votre arrimage au centre de vote choisi. Béninoises et Béninois, Chers compatriotes Au cours de cette période de consultation de la Liste Electorale Informatisée Provisoire, certains constats pourraient être faits sur les différentes listes à savoir : – Des citoyennes ou citoyens homonymes portant les mêmes noms et prénoms avec des données à caractère personnel réelles ou fausses dans le même centre de vote ou dans différents centres de vote ; – Des citoyennes ou citoyens décédé(e)s ; – Des citoyennes ou citoyens mineurs ; – Des citoyennes ou citoyens avec des photos miniaturisées ou avec des photos qui ne concordent pas avec des données alpha numériques recueillies. Pas d'inquiétude ! Tous ces constats doivent être signalés aux agents d'affichage en présence des élus locaux pour être pris en compte lors du traitement des réclamations.

Béninoises et Béninois ; Après le traitement des réclamations issues de l'affichage de la LEIP, la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) sera rendue publique le Lundi 23 Février 2015 puis remise à la CENA dans les délais prévus par la loi. C'est le moment de remercier une fois encore tout le peuple béninois pour sa patience et son sens de responsabilité, malgré les périodes de tensions que nous avons traversées tout au long de ce processus d'apurement, de correction, de mise à jour et d'actualisation du fichier électoral national et de l'établissement de la liste électorale permanente informatisée (LEPI). Je remercie et félicite également la classe politique, la société civile mais surtout le Gouvernement et son Chef, le Président Boni YAYI pour cet engagement pris pour la mise à disposition des ressources financières après la concertation entre les institutions de la République, la CENA et le COS-LEPI.

Vive le Renouveau Démocratique ! Vive le Benin ! Je vous remercie.

Fait à Agblangandan, le 23 Janvier 2015